

**BREVET D'INVENTION**

P.V. n° 46.163, Rhône

N° 1.449.845

Classification internationale :

A 45 c

**Fermeur du type tourniquet.**

M. MAURICE FABRE résidant en France (Isère).

**Demandé le 28 juin 1965, à 14<sup>h</sup> 35<sup>m</sup>, à Lyon.**

Délivré par arrêté du 11 juillet 1966.

*(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 34 du 19 août 1966.)**(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)*

En maroquinerie, notamment pour les sacs, saches, serviettes, troussees et articles similaires, il est couramment fait usage de fermeurs du type tourniquet. Il s'agit de fermeurs comportant une embase ou boîte portant une tête susceptible d'occuper deux positions angulaires orthogonales. Si cette embase est solidaire par exemple d'un sac, sa tête est appelée à passer au travers d'une fenêtre ménagée dans la patte de fermeture du sac, mais ne peut passer que si, par rapport à son embase, elle occupe l'une de ces deux positions; l'autre position est celle de fermeture.

La présente invention concerne un fermeur de ce type; et elle a plus précisément pour objet le mode de réalisation de sa tête qui est obtenue exclusivement par des opérations d'emboutissage, ce qui abaisse considérablement son prix par rapport à celles habituelles. Cette tête est, à cet effet, formée de deux parties réalisées par découpage et emboutissage, à savoir : la tête proprement dite munie de deux pattes, et son embase qui, comportant deux découpes pour la fixation de la tête par repliement de ses deux pattes, se prolonge successivement par une zone cylindrique destinée à tourillonner dans une portée de la boîte, une zone carrée destinée à coopérer avec un ressort pour la détermination des deux positions du fermeur et une zone en forme de calotte sphérique assurant, après écrasement, la retenue de la tête dans la boîte.

L'invention sera bien comprise, d'ailleurs, à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce fermeur :

Figure 1 en est une vue en coupe verticale longitudinale, en position d'ouverture;

Figures 2, 3 et 4 montrent la tête du fermeur, respectivement par dessous et en coupe suivant 3-3 et 4-4 de figure 2;

Figures 5, 6 et 7 montrent l'embase de cette

tête, respectivement par dessous, en coupe suivant 6-6 de figure 5 et par côté en élévation.

A la figure 1, 2 désigne la boîte destinée à recevoir la tête du tourniquet, boîte dont la face supérieure présente un trou central concentriquement auquel est prévue une portée cylindrique 3. Dans la partie supérieure de cette boîte est logé, comme cela est connu en soi, un ressort 4 en forme générale de U dont le rôle est de déterminer les deux positions de la tête du tourniquet par rapport à la boîte 2.

Selon l'invention, cette tête est constituée de deux éléments, à savoir la tête proprement dite 5 et son embase 6 qui sont réalisées comme suit :

La tête 5 montrée en détail aux figures 2, 3 et 4 est obtenue par découpage et emboutissage et présente deux faces latérales 5a-5b et une face périphérique 5c se terminant par deux pattes 7; à proximité de leur base, les deux faces latérales 5a-5b sont épaulées pour former deux logements intérieurs 8.

L'embase 6 qui est également réalisée par découpage et emboutissage forme une petite boîte parallélépipédique ouverte vers le haut et dont les deux bords longitudinaux s'engagent dans les deux logements 8 de la tête 5, cependant que les deux pattes 7 de cette tête peuvent être repliées et rabattues dans des découpes prévues en 9 dans l'embase 6, et ce afin d'assurer la liaison entre la tête 5 et l'embase 6. Le fond de l'embase 6 est repoussé pour délimiter, successivement, une cavité à profil extérieur circulaire 10, une cavité à profil extérieur carré 12 et une cavité en forme de calotte sphérique 13.

Après assemblage de la tête proprement dite 5 avec son embase 6 au moyen des deux pattes 7 qui coopèrent avec les deux découpes 9, l'ensemble est introduit dans la boîte 2 du fermeur, la zone à section carrée 12 s'engageant entre les deux branches du ressort 4, cependant que la zone circulaire 10

s'engage dans la portée 3 ou palier de la boîte. Après mise en place d'une rondelle 14, l'extrémité en forme de calotte sphérique 13 de l'embase 6 est écrasée comme le montre la figure 1, pour que soit réalisée une liaison définitive entre la tête du fermoir et sa boîte.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de ce fermoir du type tourniquet, qui a été ci-dessus indiquée à titre d'exemple; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation.

#### RÉSUMÉ

1° Fermoir du type tourniquet, caractérisé en ce que sa tête est formée de deux parties réalisées par découpage et emboutissage, à savoir : la tête

proprement dite munie de deux pattes, et son embase qui, comportant deux découpes pour la fixation de la tête par repliage de ses deux pattes, se prolonge successivement par une zone cylindrique destinée à tourillonner dans une portée de la boîte, une zone carrée destinée à coopérer avec un ressort pour la détermination des deux positions du fermoir, et une zone en forme de calotte sphérique assurant, après écrasement, la retenue de la tête dans la boîte.

2° A titre de produit industriel nouveau, tout fermoir du type tourniquet tel que spécifié en 1° ou comportant application de semblables dispositions.

**MAURICE FABRE**

Par procuration :

**GERMAIN et MAUREAU**



